

ANNONCES MINISTÉRIELLES SUR LES PRIMES ET LES PROMOTIONS : INFO OU INTOX ?

Le 1^{er} février dernier, F. Vidal a procédé à l'installation du comité de suivi du protocole associé à la LPR, protocole dont la FSU n'a pas été signataire.

Nous vous invitons à prendre à nouveau connaissance des mesures du protocole, de l'analyse et des revendications du SNESUP-FSU dans la note « Pourquoi le SNESUP-FSU s'est-il opposé à la signature de « L'accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières ? » en cliquant ici : https://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/note_signature_protocole_.pdf

Cette installation a été l'occasion d'une opération de communication de la ministre, à laquelle se sont associés les syndicats signataires de ce protocole, pour faire oublier son absence et les carences dans la gestion de la crise sanitaire dans les universités.

Ces annonces brouillent les pistes en laissant croire qu'il s'agirait de mesures nouvelles ou d'une éventuelle prime Covid visant à récompenser les enseignant-es pour leur « engagement et leur mobilisation sans faille » (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid156761/installation-du-comite-de-suivi-de-l-accord-syndical-majoritaire-du-12-octobre-2020.html>). Ces mesures sont programmées depuis l'automne dans le cadre du protocole lié à la LPR. Il s'agit simplement d'anticiper un peu le calendrier de versement de la revalorisation de la prime d'enseignement supérieur. D'après la ministre, elle serait versée en une seule fois fin février ou en mars et non pas répartie sur les deux versements de janvier et juillet comme habituellement. Cela semble optimiste en l'absence de la publication à ce jour de l'arrêté indispensable pour la gestion comptable des traitements.

Ce qui est prévu pour 2021:

- **Enseignant-es-chercheur-es** : la prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) passera de 1260 € à environ 1750 € pour les professeur-es d'université et 2300 € pour les maîtres de conférences ;
- **Enseignant-es du secondaire affecté-es dans le supérieur (Esas)** : la prime d'enseignement supérieur (PES) passera de 1260 € à environ 1550 € ;
- **ATER** : Jusqu'à présent elles et ils bénéficiaient de la même prime que les EC titulaires. Le SNESUP-FSU avait dénoncé l'absence de mesures concernant les personnels contractuels durant les discussions sur le protocole. Qu'en sera-t-il effectivement ? Le silence du ministère sur le sujet est inquiétant.

Le SNESUP-FSU a défendu, durant les échanges sur le protocole, une revalorisation de l'indiciaire, c'est-à-dire des améliorations de l'ensemble des grilles de rémunération. Le ministère a d'emblée écarté cette option privilégiant exclusivement le versant indemnitaire, c'est-à-dire le versement de primes. 300 à 1000 € nous les prendrons ; mais nous continuons à dénoncer cette revalorisation, inégalitaire et exclusivement sous forme de prime, qui ne compensera pas les pertes imposées par le gouvernement. Le SNESUP-FSU

rappelle l'importance de la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires (2,5 mois de salaire annuel depuis 2000 et ½ mois de salaire annuel depuis 2017) qui sera encore aggravée par la baisse programmée de nos futures pensions de retraite.

L'autre partie des annonces ministérielles concerne 800 promotions du corps des MCF titulaires d'une HDR vers celui des PU dès cette année.

1. Comme précédemment, il ne s'agit pas d'une mesure nouvelle mais d'éléments du protocole lié à la LPR dont le contenu était déjà connu.

2. La ministre, une nouvelle fois, confond vitesse et précipitation. Dans l'attente de la modification du décret statutaire pour créer une nouvelle voie de recrutement spécifique, ces postes ne pourront être publiés et encore moins pourvus dès cette année. Au mieux le seront-ils en 2022.

3. Ces postes ne permettront pas de rattraper le retard occasionné par la politique malthusienne de recrutement de professeur·es dans la dernière décennie. Rappelons qu'entre 2017 et 2019, 231 postes de PU ont disparu, alors que pour la seule année 2018 environ 1800 MCF HDR étaient qualifié·es aux fonctions de PU pour à peine plus de 600 recrutements. Pour rappel, le SNESUP-FSU avait demandé la mise au concours de 5000 postes de PU réservés aux MCF HDR (voir justifications dans la note précitée) et porte depuis plusieurs années des propositions d'un dispositif de transformation de poste pour les MCF HDR qualifiés (en note de bas de page : voir par ex <https://www.snesup.fr/carriere-des-maitres-de-conferences-qualifies-professeur>).

4. De plus, il ne s'agit pas de promotions à proprement parler mais d'un repyramidage des corps d'EC. En utilisant le terme de promotion, la ministre veut faire croire au grand public et aux étudiant·es que le nombre d'enseignant·es à l'université va augmenter. Il n'en sera rien. Plus de 1100 postes d'EC ont disparu entre 2017 et 2019. Compte-tenu de l'austérité budgétaire entretenue par les « gels » de postes décidés au niveau des établissements, ce repyramidage pourrait même à terme se traduire par une baisse du nombre total d'EC titulaires alors que pourtant le nombre d'étudiant·es ne cesse d'augmenter (+ 60 000 entre 2017 et 2019).

5. L'organisation de cette nouvelle voie d'accès au corps des PU reste à définir. S'agira-t-il d'un concours réservé ? Quel rôle du CNU dans cette procédure ? Les postes seront-ils répartis nationalement ou au niveau académique avec les risques d'inégalité que cela représente ? Quel financement ?

6. Enfin, la programmation de ces postes de PU est inappropriée. En annonçant 800 postes dès cette année, il ne resterait alors que 1200 postes pour les 9 années suivantes. Cela pose un problème d'égalité de traitement entre celles et ceux qui remplissent d'ores et déjà les conditions de candidature (ancienneté ou hors-classe) et celles et ceux susceptibles de les remplir à court terme. C'est pour éviter cet effet d'accordéon et pour offrir des chances équivalentes à tous les MCF HDR que le SNESUP-FSU avait revendiqué la création de 5000 postes sur 10 ans.

Au-delà de l'insuffisance et du caractère inégalitaire de ces annonces pour les personnels de l'ESR, le SNESUP-FSU attend de la ministre qu'elle tienne un discours de vérité et qu'elle mette en œuvre un véritable dialogue social sans choisir ses interlocuteurs. Il dénonce le contournement devenu systématique des organisations syndicales représentatives. Le manque de transparence et le flou entretenu, les annonces uniquement par voie de presse ou à destination des seules organisations syndicales faisant partie du comité de suivi du protocole, sont un manque de respect vis-à-vis de l'ensemble de la communauté universitaire et de ses représentant·es.